

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 10 octobre 2024

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

Versement  
d'une  
subvention et  
revente  
d'objets dans  
le cadre  
d'Octobre  
Rose

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :  
Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile, Directrice du CCAS

Invitée : Madame SAID Maud- Assistante administrative du CCAS

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles

Vu la délibération du 20 septembre 2017 autorisant madame la Présidente du CCAS, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, de créer une régie

Vu la décision 2017/09 du 12 octobre 2017 portant approbation d'une création de régie de recettes pour l'encaissement des activités proposées au public organisées par le CCAS

Vu la décision 2019/05 du 2 avril 2109 portant modification sur la régie de recettes pour l'encaissement des activités proposées au public organisées par le CCAS

Considérant que le CCAS et la ville de Beauchamp se sont associés à la campagne Octobre Rose afin de sensibiliser les Beauchampois au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour soutenir la recherche.

Considérant l'évènement organisé par le CCAS, le samedi 12 octobre, en faveur de la lutte contre le cancer

Considérant l'objectif de valoriser le partenariat avec la Ligue contre le Cancer,

Considérant les tarifs fixés pour la vente des soins et des objets,

Un parcours sportif multi-activités se déroulera au stade de Beauchamp. Les participants auront la possibilité d'effectuer jusqu'à huit activités. Le CCAS propose de valoriser monétairement cette participation comme suit :

- Entre 1 et 3 activités effectuées : 3€
- Entre 3 et 5 activités effectuées : 4€
- Entre 5 et 8 activités effectuées : 5€

Des soins bien-être seront proposés par l'équipe de la maison Cocon et Papillons. Ces professionnels interviendront bénévolement et factureront chaque soin 5 €. Il est proposé de reverser l'intégralité de cette recette à la ligue contre le cancer.

Nota- Le  
Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette  
délibération  
mise en ligne  
sur le site de  
la ville le  
25/10/2024

Que la  
convocation  
du Conseil  
d'administrati  
on du CCAS  
a été faite le  
7 octobre  
2024

Et que le  
nombre des  
membres en  
exercice est  
de : 10

Dans le cadre d'un projet intergénérationnel, le CCAS a organisé des ateliers d'initiation au crochet pendant lesquels, des objets ont été réalisés. Il est proposé de vendre chaque objet réalisé entre 1 et 5€ et de reverser l'intégralité de la recette à la ligue contre le cancer.

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité le prix unitaire de vente de 5€ pour les soins
- **approuve** à l'unanimité la vente d'objets réalisés dans le cadre du projet intergénérationnel entre 1 et 5€
- **autorise madame la Présidente** à reverser l'intégralité des recettes perçues par la vente de soins et d'objets à la Ligue contre le Cancer
- **Autorise Madame la Présidente**, à reverser une subvention à la Ligue contre le Cancer calculée au prorata du nombre d'activités effectuées dans le cadre du parcours sportif, pour un montant plafonné à 500€

Pour extrait conforme, Beauchamp le 10 octobre 2024



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET